



2.500 € DE PPV POUR TOUTES ET TOUS !

Le 1er juillet 2026

Plus de trois ans sans intéressement, ni participation : ça suffit ! Depuis tout ce temps, les salariés sont privés d'intéressement et ne bénéficient d'aucune participation aux résultats de l'entreprise. Pourtant, ce sont elles et eux qui assurent chaque jour la qualité du service, la continuité de l'activité et le bon fonctionnement de l'entreprise.

Des choix qui en disent long

Nos représentants au Conseil d'administration nous ont informés que, lors de la séance du 15 juin 2026, une prime de 23.000 € a été accordée à la Direction Générale.

Cette situation est perçue comme une profonde déconsidération à l'égard des femmes et des hommes qui font vivre la SAEMES au quotidien par leur travail, leur professionnalisme et leur sens du service.

Nos revendications

Nous exigeons le versement immédiat d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 2.500 € pour l'ensemble des salariés, afin de compenser :

- plus de trois années sans intéressement ;
- plus de trois années sans participation ;
- la perte du pouvoir d'achat ;
- les efforts et l'investissement constants de tous les salariés.

Appel à l'unité syndicale

Nous invitons l'ensemble des organisations syndicales au sein de l'entreprise, à s'unir autour de cette revendication afin de porter ensemble cette revendication légitime et de faire entendre raison à la direction ainsi qu'à la Ville de Paris.

L'unité des salariés et de leurs représentants est notre meilleure force pour obtenir une véritable reconnaissance du travail accompli par tous.

Sans engagement en ce sens, nous appelons l'ensemble des salariés à se mobiliser pour obtenir le respect et la reconnaissance qu'ils méritent.